DÉBAT RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC PUBLIC DU GRAND PARIS

Du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011

Réseau de transport public du Grand Paris

Octobre 2010-janvier 2011





Le débat public

- Une éthique de démocratie participative, fondée sur le Loi: Convention d'AARHUS, lois de 1995, 2002, 2010
- Un débat organisé et conduit par une autorité neutre et indépendante, notamment du maître d'ouvrage: CNDP, CPDP
- 5 principes: neutralité, indépendance, équivalence, transparence, argumentation





Un débat de 4 mois pour...

- s'informer: dossier complet du maitre d'ouvrage, questions et réponses sur le site, contributions des acteurs
- Mais aussi formuler vos avis et propositions: plus de 50 réunions publiques de 3 h, avis sur le site internet
- De tout cela, la commission fera une synthèse, 2 mois après la fin du débat (avant le 31 mars)
- Après quoi le maître d'ouvrage disposera de 2 mois pour indiquer les conséquences qu'il tire de ce débat (acte motivé et publié)





Les questions en débat

- Débat de principe: Faut-il construire ce réseau et pourquoi ? (arguments économiques, sociaux, culturels, environnementaux, techniques)
- débat de modalités: quels trajets et quels arrêts, quelles caractéristiques (vitesse commerciale, pneu ou rail, interconnexion, tarification)?
- bilan socio-économique et financements?





Les règles du jeu

- D'abord, le projet exposé par le maitre d'ouvrage
- Puis parole à la salle (et aux internautes)
- Pour recueillir le maximum d'interventions, il faut bien limiter le temps de parole: 3 minutes, chronomètre sur la vidéo
- Micros baladeurs: merci de vous présenter très distinctement (la qualité du verbatim en dépend!)
- Si vous ne souhaitez pas que votre image (photo ou video) soit reproduite, merci de nous le préciser



DÉBAT RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC PUBLIC DU GRAND PARIS

Du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011



Cndp

Commission particulière

du débat public

Réseau de transport public du Grand Paris

